COVID-19 Weekly Information Update / Mise à jour de la semaine (May 15, 2020)

Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de quelques mises à jour concernant la COVID-19 qui pourraient vous intéresser. N’hésitez pas à communiquer ces renseignements dans vos réseaux.

Veuillez continuer à consulter régulièrement le [site Web d’AAC](http://www.agr.gc.ca/fra/covid-19-renseignements-pour-le-secteur-de-lagriculture-et-de-lagroalimentaire/?id=1584732749543) pour les mises à jour. Cette semaine, nous avons ajouté de l’information sur l’estimateur d’Agri-stabilité et le Programme d'aide pour l'isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires.

1. **Programme d’aide pour l’isolement obligatoire des travailleurs étrangers temporaires (PAIOTET)**

En début de semaine, nous vous avons envoyé un courriel vous En début de semaine, nous vous avons envoyé un courriel pour vous informer qu'AAC accepte désormais les applications en vertu du PAIOTET. Les employeurs admissibles peuvent recevoir une contribution maximale de 1 500 $ par travailleur étranger temporaire pour les coûts supplémentaires encourus pendant la période de quarantaine obligatoire de 14 jours.

Le 8 mai 2020, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a également envoyé un courriel directement aux employeurs des secteurs de l'agriculture, du commerce du poisson, des fruits de mer et de la transformation des aliments, afin de leur fournir des informations sur le programme.

Pour en savoir plus sur le programme, y compris [comment postuler](http://www.agr.gc.ca/fra/?id=1588186409721). À titre de référence, veuillez retrouver ci-joint le formulaire de demande. Veuillez communiquer avec Agriculture et Agroalimentaire Canada pour toute question au 1-877-246-4682 ou par courriel : [aafc.MISP-PAIO.aac@canada.ca](mailto:aafc.MISP-PAIO.aac@canada.ca).

1. **Estimateur d’Agri-stabilité**

Agriculture et Agroalimentaire Canada a développé un [estimateur d’Agri-stabilité](https://ase-eas.agr.gc.ca/ASE-EAS/quickEstimator/form/fr) dans le but de fournir un outil en ligne qui aiderait les producteurs à comprendre comment fonctionne le programme, comment les paiements de programme sont calculés et comment différents scénarios peuvent avoir un impact sur leur exploitation agricole.

L'estimateur est une seule page web, semblable à une calculatrice hypothécaire. Il permet aux producteurs d'ajuster leur revenus et dépenses pour l’année de programme et voir instantanément comment les paiements sont touchés par les modifications des revenus et des dépenses. Comparable à un calculateur d'hypothèque, l'estimateur d’Agri-stabilité est conçu pour donner une idée approximative de la façon dont le programme répondrait aux circonstances ayant une incidence sur les activités des producteurs. Il n'est pas conçu pour calculer un paiement exact.

Pour utiliser l'estimateur, les producteurs peuvent soit saisir des estimations de haut niveau, utiliser les informations tirées de l’État des résultats des activités de l’entreprise agricole qu’ils rapportent à l'Agence du revenu du Canada ou utiliser les informations tirées de leur état de calcul des avantages du programme Agri-stabilité pour les années précédentes.

1. **Flexibilité supplémentaire au programme pour les travailleurs étrangers temporaires**

Le 12 mai 2020, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) [a annoncé](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2020/05/le-gouvernement-annonce-des-mesures-pour-aider-les-employeurs-a-repondre-a-leurs-besoins-en-main-duvre.html) l’entrée en vigueur immédiate d’une nouvelle politique temporaire qui permettra de réduire considérablement le temps qu’il faut à un travailleur étranger temporaire pour commencer un nouvel emploi.

Cette politique temporaire permettra aux travailleurs temporaires qui se trouvent au Canada avec un permis de travail propre à l'employeur de changer rapidement d'employeur lorsqu'ils trouvent un nouvel emploi, tant que leur statut n'est pas expiré. Auparavant, un travailleur ne pouvait pas commencer à occuper un nouveau poste tant qu'un nouveau permis de travail n'était pas délivré, ce qui signifiait souvent des semaines sans pouvoir travailler. Le changement ramène ce qui était des semaines à des jours.

1. **Programme pilote sur l’immigration agroalimentaire accepte les demandes**

En raison de la pandémie de COVID-19, IRCC avait retardé l’ouverture du processus de demande pour le Programme pilote sur l’immigration agroalimentaire. À partir du 15 mai 2020, vous pouvez [soumettre une demande](https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/programme-pilote-sur-limmigration-agroalimentaire/au-sujet-de.html).

Le Programme pilote sur l’immigration alimentaire aide à répondre aux besoins en main-d’œuvre du secteur agroalimentaire canadien en mettant à l’essai une nouvelle approche propre à l’industrie. Le projet pilote vise à répondre aux besoins en main-d’œuvre dans le secteur agroalimentaire, en particulier dans la production de champignons et de cultures en serre à longueur d’année, et les industries de la transformation de la viande et de l’élevage de bétail à longueur d’année, et à attirer des travailleurs expérimentés non saisonniers qui ont la capacité de s’établir au Canada

Ce programme pilote acceptera les demandes jusqu’au 14 mai 2023 (jusqu’à concurrence de 2 750 demandes par année sur trois ans).

Les industries admissibles au Programme pilote sur l’immigration agroalimentaire sont les suivantes :

* Fabrication de produits de viande (SCIAN 3116);
* Culture en serre et en pépinière, et floriculture, y compris la culture de champignons (SCIAN 1114);
* Élevage d’animaux, à l’exclusion de l’aquaculture (SCIAN 1121, 1122, 1123, 1124 ou 1129).

1. **Nouvelles mesures de soutien aux entreprises**

Le 11 mai 2020, le premier ministre Justin Trudeau [a annoncé](https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiques/2020/05/11/premier-ministre-annonce-de-nouvelles-mesures-de-soutien-aux) de nouvelles mesures de soutien aux entreprises, notamment :

* l’établissement du Crédit d’urgence pour les grands employeurs (CUGE)
* l’élargissement du Programme de crédit aux entreprises (PCE) aux entreprises de taille moyenne qui ont des besoins plus importants en financement. Parmi les mesures de soutien offertes aux moyennes entreprises, on note des prêts allant jusqu’à 60 millions de dollars par entreprise et des garanties d’au plus 80 millions de dollars.

1. **La deuxième vague du sondage sur l'absentéisme des employés est maintenant ouverte**

En avril, Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé un sondage en ligne pour mieux comprendre l'absentéisme des employés dans le secteur de la transformation des aliments pendant la pandémie de COVID-19. Cette enquête continue d'être un outil essentiel pour aider les décideurs à comprendre l'étendue des enjeux liés à l'absentéisme des employés touchant les entreprises alimentaires à travers le Canada.

Les résultats de la première vague ont confirmé qu'environ la moitié des entreprises qui ont répondu ont été aux prises avec l'absentéisme au cours de la période du 29 mars au 4 avril.

L'enquête pour la deuxième vague est maintenant [ouverte](https://agr.survey-sondage.ca/f/s.aspx?s=4fca35d9-7431-48b7-92db-fc2a9ab7569c&lang=FR&ds=HdqSRBZ6gM) pour la période du 3 au 9 mai 2020. Les questions sont restées les mêmes afin de nous aider à comprendre comment la situation évolue dans l'industrie alimentaire. L'enquête est ouverte jusqu’au 21 mai 2020 à toutes et tous, que votre entreprise ait participé ou non à la première vague. La confidentialité sera entièrement protégée.

Si vous souhaitez plus d'informations sur le sondage ou si vous rencontrez des difficultés techniques, veuillez contacter: [aafc.por-rop.aac@canada.ca](mailto:aafc.por-rop.aac@canada.ca).

Merci,

**Division de la consultation du secteur**  
Agriculture et Agroalimentaire Canada

Gouvernement du Canada